

ALPHA SECURITY & CONSULTING

PROCEDURES DE DEPOTS DE PLAINTES & ALERTES



ALPHA SECURITY
DIRECTION GENERALE
30/06/2021



ALPHA & VPSHR & ICOCPSPP

Alpha Security pays a particular attention to the personal's conditions. We totally agreed with VPSHR and ICOCPSPP policies. Our training modules and procedures match with the 2 policies.

GRIEVANCE MECHANISM PROCEDURES

By this document, the company explains the process to make an alert or a grief.



PROCEDURE DE DEPOTS DE PLAINTES & ALERTES

ALPHA SECURITY AND CONSULTING VERSION 2021

Introduction

ALPHA SECURITY AND CONSULTING prête aussi bien une attention particulière à son code de conduite interne qu'au respect des Droits de l'Homme, ainsi qu'aux principes du Code international de Conduite des entreprises de sécurité privées (ICoCa).

ALPHA SECURITY AND CONSULTING a donc établi un mécanisme interne permettant aux tiers de porter plainte ou d'alerter de toute violation des principes repris plus haut. (Code interne, Droit de l'homme & ICoCa). Ce dispositif complète les procédures habituelles déjà en place dans la société. (ligne hiérarchique admin & OPS, Responsable RH, Responsable Qualité/Safety).

Par tiers, nous entendons, entre autre :

- *Les travailleurs*
- *Les collaborateurs au sens large : consultants, sous-traitants, etc.*
- *Les clients*
- *Les ONG & communautés locales ONG.*

En plus de ce dispositif, les tiers peuvent, s'ils le souhaitent, contacter directement l'International Code of Conduct Association (ICoCA) ou bien adresser leur signalement au Défenseur des droits afin d'être orienté vers l'organisme approprié pour qui pourra recueillir l'alerte.



Procédures

1. Contact :

En dehors des plaintes et alerte directement effectuées en interne et par voie habituelle, nous donnons la possibilité aux tiers d'envoyer leur plainte via notre site Internet et/ou l'adresse mail prévu : assist.admin@alpha-rdc.com

Ce processus est totalement confidentiel et les plaintes arriveront directement auprès d'un haut responsable administratif.

2. Réception de la plainte/alerte:

Une première réponse sera fournie par un des membres du Comité d'éthique d'ALPHA SECURITY AND CONSULTING dans les cinq jours ouvrables à compter de la réception du message par la société.

Dans un délai de 2 à 7 jours ouvrables, (normalement l'accusé de réception est donné en moins de 48heures), ALPHA SECURITY AND CONSULTING prendra en charge la plainte et/ou l'alerte.

3. Traitement :

Une fois le cas pris en charge, le Comité appuyé par des responsables (RH, OPJ, etc) fera les recherches nécessaires afin de constituer un dossier complet. Selon les informations récoltées, un premier avis sera renvoyé au lanceur d'alerte et des actions pourraient déjà être prises pour certains cas.



Engagements des parties

1. Engagements du lanceur d'alerte :

L'émetteur d'une alerte professionnelle agira de bonne foi, sans intention de nuire, malveillance ou attente d'une contrepartie personnelle (autre la réparation appropriée, le cas échéant). Dans le cas contraire, il serait susceptible d'encourir des poursuites pénales.

Le lanceur d'alerte doit avoir eu directement connaissance des faits rapportés (et non par l'intermédiaire d'un tiers).

2. Engagements de la société:

ALPHA SECURITY AND CONSULTING garantit que tous les échanges seront traités de manière confidentielle et anonyme. À l'exception des autorités compétentes légales, les éléments de nature à identifier l'émetteur de l'alerte ne pourront être divulgués qu'avec le consentement de la personne. Les faits ne seront divulgués qu'avec l'autorisation de l'émetteur. Toutes les données personnelles seront détruites dans un délai de deux mois à compter de la clôture de l'enquête interne.

De manière plus détaillée, ALPHA SECURITY AND CONSULTING :

- enquêtera rapidement et impartialement sur les éléments de dénonciation, en suivant les règles légales relatives à la protection de la source.
- coopérera en toutes circonstances avec les enquêtes officielles éventuellement diligentées.
- prendra des mesures disciplinaires immédiates si les faits sont justifiés, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de ses collaborateurs, consultants ou sous-traitants incriminés.
- veillera à être conforme aux dispositions du RGPD de 2016, de la loi « informatique et libertés » de 1978 et au Référentiel CNIL de 2019.

ALPHA SECURITY AND CONSULTING

LA DIRECTION